

Les cotisations des membres GastroSuisse

Au niveau GastroSuisse, on trouve les catégories de membre suivantes:

	Catégorie	Masse salariale soumise à l'AVS*	Cotisation annuelle	Suppléments	Total
A	Micro-établissements	1-100 000	140.-	33.-	173.-
B	Petits établissements	100 001-300 000	190.-	63.-	253.-
C	Etablissements moyens	300 001-500 000	210.-	63.-	273.-
D	Etabl. moyens grands	500 001-1 000 000	230.-	63.-	293.-
E	Grands établissements	Plus d'un million	250.-	63.-	313.-

* salaire de l'entrepreneur inclus

(en CHF)

Les suppléments comprennent la contribution pour le fonds politique (CHF 20.- resp. CHF 50.-), la contribution pour le fonds de protection du métier (CHF 10.-) et pour l'USAM (CHF 1.50) ainsi que les frais d'encaissement (CHF 1.50).

Les cotisations pour le canton et la région seront, comme auparavant, prélevées séparément et en sus des cotisations GastroSuisse.

Les cotisations pour l'adhésion collective se montent en général à CHF 500.- par succursale.

Au niveau GastroSuisse, il existe en outre une possibilité d'adhésion en temps que membre passif (CHF 80.-/année).

Si vous avez des questions ou souhaitez des renseignements complémentaires :

GastroSuisse

InfoCenter/service des membres

téléphone 0848 377 111, fax 0848 377 112

info@gastrosuisse.ch

GASTRO  **SUISSE**